



Administration moderne au service du citoyen

Rapport d'activité 2008

**BILAN DES REALISATIONS DU MINISTERE
DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS
AU TITRE DE L'ANNEE 2008**

Septembre 2009



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES GRANDS CHANTIERS DU PLAN DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION MAROCAINE	4
I/ LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE RENFORCEMENT DE LEURS COMPETENCES	5
1 – LA MODERNISATION DU SYSTEME JURIDIQUE	5
A – Décrets organisationnels	5
B- la modernisation du système de rémunération	6
2 – LES PROCEDURES DE GESTION	11
A- Contrôle	11
B - contentieux administratif	12
C - L'observatoire de l'emploi public	12
D- Le contrôle des mandats aux emplois supérieurs	13
E - Les affaires sociales et la prévoyance sociale	14
3 - LA REALISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES REFERENTIELS DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES	14
4 - LA FORMATION CONTINUE	15
II / RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE PROXIMITE ET DE LA DECONCENTRATION ADMINISTRATIVE	16
III/ RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET DE LA TRANSPARENCE ENTRE L'ADMINISTRATION ET LE CITOYEN	17
1 – LE RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE	17
A - Elaboration d'un référentiel commun de la GRH	17
B - Centre d'appels et de la messagerie	18
C - Prix National de l'Administration Numérique "e-mtiaz 2008"	19
D - Portail de l'administration www.service-public.ma	20
E - Cartographie des TIC dans les secteurs publics	21
F - La quatrième édition du Forum de l'Administration Electronique -2008-	22
2 - SUR LA SIMPLIFICATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES	23
3 – RENFORCEMENT DE L'ETHIQUE DANS LE SERVICE PUBLIC	24
a - les objectifs du plan d'action	24
b - Réalisations	24
4 - SONDAGE D'OPINION DES USAGERS DE L'ADMINISTRATION DE LA QUALITE DES SERVICES :	24
a - Objectifs de l'étude	25
b -Étapes de l'étude	25
c - Etat d'avancement	25
APPUI ET ACCOMPAGNEMENT	26
1 - LE RESEAU DES DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES	26
2 - FONDS DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	26
Les objectifs	26
Les réalisations au titre de 2008	27
3 – LA COOPERATION INTERNATIONALE	29
A - Cooperation bilaterale	29
B - Cooperation multilaterale	30



INTRODUCTION

Le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP) élabore et veille à la réalisation de la politique gouvernementale relative à la fonction publique et à la modernisation des secteurs publics. Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, le ministère a exécuté un ensemble de projets visant à développer et à moderniser l'administration marocaine en agissant sur le système juridique régissant l'ensemble du personnel de l'Etat et sur les mécanismes de fonctionnement des administrations publiques.

Les réalisations de l'année 2008 viennent compléter et consolider les acquis et gains réalisés durant les années précédentes. Elles découlent des hautes orientations royales et de la déclaration gouvernementale présentée par Monsieur le Premier Ministre devant les deux chambres du parlement le mercredi 24 octobre 2007. Déclaration où il a réaffirmé l'engagement du gouvernement à " poursuivre les réformes du service public aux niveaux central et territorial, à travers l'adoption de l'ensemble des mesures à même de permettre la simplification des procédures administratives...

Le gouvernement oeuvrera pour l'achèvement du programme de l'administration électronique...

Le gouvernement s'attachera à la création et à l'activation de mécanismes pratiques, permanents et rigoureux visant le développement et la rationalisation des méthodes de gestion et à la promotion des inspections générales des ministères...

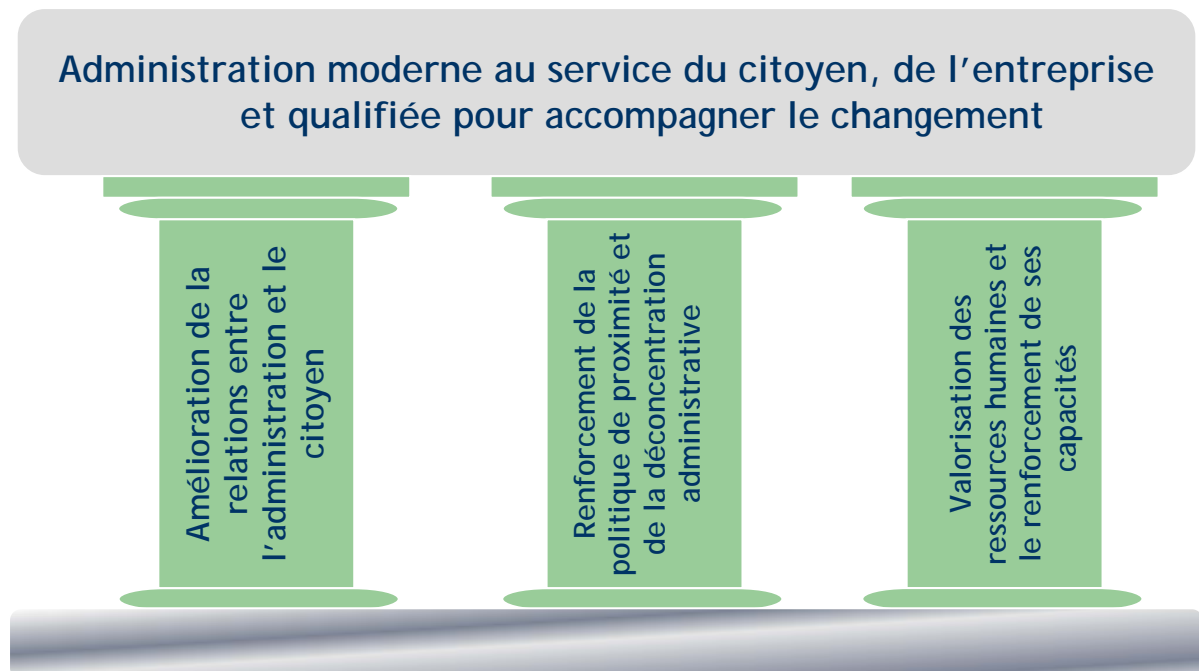
Le gouvernement est déterminé, en outre, à faire en sorte que la modernisation s'étende à la révision des statuts des fonctionnaires, dans la perspective de leur simplification, du régime des salaires, en plus du développement de programmes de formation continue des ressources humaines afin de garantir la motivation, la mise à niveau et la qualité en matières de rendement et de prise de décision et l'activation de l'opération de redéploiement des fonctionnaires".

LES GRANDS CHANTIERS DU PLAN DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION MAROCAINE

En dépit des efforts déployés pour avoir une administration moderne et citoyenne, l'administration marocaine souffre toujours d'un ensemble de dysfonctionnements et de difficultés qui limite son efficacité et entravent la réalisation des programmes gouvernementaux élaborés à cette fin.

Pour ce faire, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics a adopté un ensemble de projets s'articulant autour de trois principaux axes:

- La valorisation des ressources humaines et le renforcement de leurs capacités;
- La consolidation de la politique de proximité et de la déconcentration administrative;
- L'amélioration de la relation administration - usagers.





I/ la valorisation des ressources humaines et le renforcement de leurs compétences :

1 – La modernisation du système juridique :

A – Décrets organisationnels :

A ce titre, le Ministère de la Modernisation a veillé à la publication des textes suivants :

- Décret n° 2.05.768 du 30 octobre 2008 relatif à la délégation de signature des Ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaire d'Etat. Ce décret vise à étendre la délégation de signature aux Ministres, secrétaires d'Etat et sous-secrétaire d'Etat, et les fonctionnaires dont ils relèvent au niveau central ou déconcentré.
- Décret n° 2.08.373 du 9 juillet 2008 substituant la dénomination d' « adjoint technique » à celle d'«agent public » prévue dans le décret royal n° 682-67 du 13 octobre 1967 portant statut particulier du corps des agents publics et fixant à titre exceptionnel, les modalités de leurs promotion de grade au choix. Ce décret vise à permettre aux agents publics, des administrations publiques et communes ayant les conditions statutaires au 31 décembre 2002 de bénéficier de la promotion après inscription au tableau d'avancement abstraction faite de la condition des spécialités professionnelles mentionné au décret royal n° 682.67 du 13 octobre 1967 portant statut particulier des agents publics.
- Décret n° 2.08.71 du 9 juillet 2008 portant statut particulier du personnel de secrétariat de Greffe. Ce décret vise la création d'un nouveau statut particulier du personnel du corps du secrétariat du greffe contenant les cadres suivants : Secrétaires-greffiers, rédacteurs judiciaires et inspecteurs judiciaires;
- Décret n° 2.08.70 du 9 juillet 2008 portant statut particulier des inspecteurs de travail. Ce décret vise à doter le corps des inspecteurs du travail d'un nouveau statut particulier ;
- Décret n° 2.08.12 du 30 octobre 2008 modifiant et complétant les décrets n° 2.96.793 et 2.96.804 du 19 février 1997 portant statuts particuliers des corps des enseignants- chercheurs de l'enseignement supérieur et des Etablissements de formation des cadres supérieurs;
- Décret n° 2.71.172 du 9 juillet 2008 relatif à l'intégration des agents publics et des secrétaires dans le cadre des cavaliers. Ce décret vise l'intégration de certains agents publics et secrétaires au cadre des cavaliers;



- Décret n° 2.08.599 du 7 novembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires de la délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion. Ce décret vise la création d'un nouveau statut particulier du personnel de la délégation générale de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion;
- Décret n°2.08.340 du 9 juillet 2008 modifiant et complétant le décret n° 2.04.403 du 2 décembre 2005 fixant les conditions d'avancement de grade des fonctionnaires d'Etat. Ce décret vise l'augmentation du cota d'avancement de 25 % au lieu de 22% des candidats remplissant les conditions statutaires à partir du 2008.

B- la modernisation du système de rémunération :

Le Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique (PARAP) conclu avec la Banque Mondiale, l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement, a prévu le lancement d'une étude en vue de la mise en place d'un nouveau système de rémunération motivant, cohérent et transparent, récompensant l'effort réellement fourni et le degré de complexité de l'emploi effectué.

Dans ce cadre, le comité de pilotage présidé par le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics et le Ministère de l'Economie et des Finances et composé des départements de l'Intérieur, de l'Emploi, de l'Agriculture, de la justice, de la Santé et de l'Education Nationale a tenu sa première réunion en septembre 2008 et a validé la plate-forme de travail proposée par le bureau d'études chargé de la réalisation de cette opération.

Il est à préciser que les membres du comité de pilotage ont finalisé la première phase de l'étude.

En ce qui concerne les décrets publiés au cours de l'année 2008-2009 et qui visent l'augmentation de la valeur des rémunérations, ils sont les suivants :

- Décret n° 2-07-935 du 26 mars 2008 modifiant le décret n° 2-01-93 du 29 rabii I 1422 (2 juin 2001) pris pour l'application de la loi n° 33-97 relative aux pupilles de la Nation;
- Décret n° 2-07-980 du 6 février 2008 complétant le décret n° 2-65-046 du 6 Moharrem 1385(7 mai 1965) relatif à la situation des attachés militaires, de leurs adjoints et des autres personnels militaires affectés auprès d'eux;



- Décret n° 2.08.11 du 9 juillet 2008 relatif aux indemnités alloués aux enseignants vacataires de l'enseignement supérieur;
- Décret n° 2-08-72 du 9 juillet 2008 relatif aux allocations allouées au personnel du corps du secrétariat-greffe;
- Décret n° 2-08-177 du 29 septembre 2008 portant application des dispositions du livre III de la loi n° 65.00 relatives au régime d'assistance technique;
- Décret n° 2-08-70 du 9 juillet 2008 portant attribution d'une indemnité pour frais de tournée au corps des inspecteurs;
- Décret n° 2-08-50 du 10 juillet 2008 complétant le décret n° 2-56-680 du 24 hija 1375 (2 août 1956) fixant le régime du solde, alimentation et frais de déplacement des militaires a solde spéciale progressive des forces armées royales marocaine ainsi que les règles d'administration et de comptabilité;
- Décret n° 2-08-51 du 10 juillet 2008 modifiant le dahir n° 1-57-015 du 13 jourmada II 1376 (15 janvier 1957) fixant le traitement des personnels militaires a solde mensuelle des Forces Armées Royales;
- Décret n° 2-08-339 du 9 juillet 2008 modifiant et complétant le décret n° 2-58-1381 du 15 jourmada I 1378 (27 novembre 1958) fixant les conditions d'attribution des prestations familiales aux fonctionnaires, personnels militaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics;
- Décret n° 2-08-341 du 9 juillet 2008 modifiant le décret n° 2-77-68 du 12 safar 1397 (2 février 1977) instituant une allocation de hiérarchie administrative en faveur des personnels et des cadres d'administration centrale, du personnel commun aux administrations publiques et des personnels des cadres particuliers de certains département ministériels;
- Décret n° 2-08-342 du 9 juillet 2008 modifiant et complétant le décret n° 2-76-431 du 8 chaâbane 1396 (5 août 1976) allouant certaines indemnités au personnel des forces auxiliaires;
- Décret n° 2-08-343 du 9 juillet 2008 modifiant le décret n° 2-03-329 du 29 rabii II 1424 (30 juin 2003) relatif au régime indemnitaire alloué aux fonctionnaires relevant des cadres particuliers de la direction générale de la sûreté nationale;
- Décret n° 2-08-344 du 9 juillet 2008 modifiant et complétant le décret n° 2-99-1266 du 6 safar 1421 (10 mai 2000) portant statut particulier du corps national de la protection civile;



- Décret n° 2-08-345 du 9 juillet 2008 modifiant le décret n° 2-02-855 du 8 hija 1423 (10 février 2003) fixant le régime des indemnités allouées aux personnels soumis au statut particulier des personnels du ministère de l'éducation nationale;
- Décret n° 2-08-346 du 9 juillet 2008 modifiant le tableau annexé au décret n° 2-89-565 du 30 chaoual 1410 (25 mai 1990) portant statut particulier du cadre interministériel de formateurs dans les établissements de la formation professionnelle;
- Décret n° 2-08-347 du 9 juillet 2008 modifiant et complétant le décret n° 2-90-922 du 7 kaâda 1413 (29 avril 1993) portant statut particulier du personnel du ministère des affaires culturelles;
- Décret n° 2-08-348 du 9 juillet 2008 modifiant et complétant le décret n° 2-04-560 du 7 hija 1425 (18 janvier 2005) fixant le régime indemnitaire particulier du personnel des juridictions du Royaume;
- Décret n° 2-08-349 du 9 juillet 2008 modifiant et complétant le décret n° 2-76-231 du 28 joumada I 1396 (28 mai 1976) relatif à l'attribution de certains indemnités et avantages aux personnels relevant des cadres particuliers des cadres particuliers de la direction de l'administration pénitentiaire;
- Décret n° 2-08-350 du 9 juillet 2008 modifiant le décret n° 2-04-75 du 14 rabi I 1425 (4 mai 2004) fixant le régime indemnitaire du corps interministériel des techniciens;
- Décret n° 2-08-351 du 9 juillet 2008 modifiant le décret n° 2-06-620 du 24 rabii I 1428 (13 avril 2007) portant statut particulier du corps des infirmiers du ministère de la santé;
- Décret n° 2-08-352 du 9 juillet 2008 modifiant et complétant l'annexe II à la loi n° 32-89 portant statut particulier du personnel de l'administration de la chambre des représentants;
- Décret n° 2-08-353 du 9 juillet 2008 modifiant et complétant l'annexe II à la loi n° 32-98 portant statut particulier du personnel de l'administration de la chambre des conseillers;
- Décret n° 2-08-08 du 18 décembre 2008 modifiant le décret n° 2-02-858 du 8 hija 1423 (10 février 2003) relatif aux indemnités allouées aux cadres de l'administration pédagogique chargés des fonctions de gestion des établissements d'éducation et d'enseignement public;



- Décret n° 2-08-574 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-77-68 du 12 safar 1397 (2 février 1977) instituant une indemnité de hiérarchie administrative en faveur du personnel d'administration centrale, du personnel commun aux administrations publiques et des personnels des cadres particuliers de certains départements ministériels;
- Décret n° 2-08-575 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-90-922 du 7 Kaâda 1413 (29 avril 1993) portant statut particulier du personnel du ministère des affaires culturelles;
- Décret n° 2-08-576 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-90-471 du 7 jourmada II 1411 (25 décembre 1990) portant attribution d'un complément de rémunération aux personnels enseignants chercheurs des facultés de médecine et de pharmacie et des facultés de médecine dentaire;
- Décret n° 2-08-577 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-04-761 du 10 Kaâda 1425(23 décembre 2004) fixant le régime indemnitaire particulier de certains fonctionnaires des administrations publiques;
- Décret n° 2-08-578 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-97-1039 du 27 ramadan 1418 (26 janvier 1998) instituant au secrétariat général du gouvernement un corps de conseillers juridiques des administrations;
- Décret n° 2-08-579 du 21 janvier 2009 modifiant et complétant l'annexe 2 à la loi n° 32-98 portant statut particulier du personnel de l'administration de la chambre des conseillers;
- Décret n° 2-08-580 du 21 janvier 2009 modifiant et complétant l'annexe 2 à la loi n° 32-89 portant statut particulier du personnel de l'administration de la chambre des représentants;
- Décret n° 2-08-581 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-03-329 du 20 rabii II 1424 (30 juin 2003) relatif au régime des indemnités allouées au personnel relevant des cadres particuliers de la direction général de la sûreté nationale;
- Décret n° 2-08-582 du 21 janvier 2009 modifiant le tableau annexé au décret n° 2-96-804 du 11 chaoual 1417 (19 février 1997) portant statut particulier du corps des enseignants chercheurs des établissements de formation des cadres supérieurs;
- Décret n° 2-08-583 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-76-431 du 8 chaâbane 1396 (5 août 1976) allouant certaines indemnités au personnel des forces auxiliaire;



- Décret n° 2-08-584 du 21 janvier 2009 modifiant le tableau annexé au décret n° 2-89-565 du 30 chaoual 1410 (25 mai 1990) portant statut particulier du corps interministériel des formateurs aux établissements de la formation professionnelle;
- Décret n° 2-08-585 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-94-100 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) portant statut particulier de l'inspection générale de l'administration territoriale;
- Décret n° 2-08-586 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-93-807 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) portant statut particulier de l'inspection générale des finances;
- Décret 2-08-587 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-06-620 du 24 rabii I 1428 (13 avril 2007) portant statut particulier du corps des infirmiers du ministère de la santé;
- Décret n° 2-08-588 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-82-668 du 17 rabii II 1405 (9 janvier 1985) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des architectes;
- Décret n° 2-08-589 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-82-526 du 28 rabii I 1403(13 janvier 1983) fixant les indemnités et avantages alloués aux magistrats de la cour des Comptes;
- Décret n° 2-08-590 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-75-175 du 25 rabii I 1395 (8 avril 1975) fixant les indemnités et avantages alloués aux magistrats des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} grades;
- Décret n° 2-08-591 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-96-914 du 20 ramadan 1417 (29 janvier 1997) fixant les indemnités et avantages alloués aux magistrats appartenant au grade exceptionnel;
- Décret n° 2-08-592 du 21 janvier 2009 modifiant le tableau annexé au décret n° 2-99-651 du 25 joumada II 1420 (6 octobre 1999) portant statut particulier du corps interministériel des médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes;
- Décret n° 2-08-593 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-02-855 du 8 hija 1423 (10 février 2003) fixant le régime des indemnités allouées au personnel soumis au statut particulier du personnel du ministère de l'éducation nationale;
- Décret n° 2-08-594 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-99-1266 du 6 safar 1421 (10 mai 2000) portant statut particulier du corps national de protection civile;



- Décret n° 2-08-595 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-04-75 du 14 rabii I 1425 (4 mai 2004) fixant le régime indemnitaire particulier du corps interministériel des techniciens;
- Décret n° 2-08-596 du 21 janvier 2009 modifiant le tableau annexé au décret n° 2-00-279 du 2 rabii II 1421 (5 juillet 2000) portant statut particulier du corps interministériel des médecins vétérinaires;
- Décret n° 2-08-597 du 21 janvier 2009 modifiant le décret n° 2-08-71 du 5 rajeb 1429 (9 juillet 2008) portant statut particulier du corps du secrétariat-greffe.
- Décret n° 2-08-598 du 21 janvier 2009 modifiant le tableau annexé au décret n° 2-96-793 du 11 chaoual 1417 (19 février 1997) portant statut particulier du corps des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur;
- Décret n° 2-08-370 du 30 octobre 2008 instituant une indemnité en faveur des enseignants et des inspecteurs pédagogiques de l'enseignement primaire, chargés de la correction des épreuves écrites des examens d'obtention de l'attestation des études primaires.

2 – Les procédures de gestion :

A- Contrôle :

▪ Détachement :

Contrôle et visa de 1020 arrêtés relatifs au détachement des fonctionnaires auprès des pays étrangers, organismes internationaux, établissements publics et parlement (les deux chambres) ;

▪ Intégration des fonctionnaires en détachement :

Contrôle et visa de 350 tableaux et procès-verbaux relatifs à l'intégration des fonctionnaires détachés auprès des administrations publiques et des collectivités locales ;

▪ Recrutement par voie de contrat de droit public :

Contrôle et visa de 450 contrats de droit commun concernant le recrutement des agents au sein des administrations publiques et des collectivités locales ;

▪ Avancement du grade, au choix ou après soutenance :

Contrôle et visa de 1468 arrêtés d'avancement des fonctionnaires classés à la hors- échelle et grades assimilés.



▪ Recrutement des candidats natifs des provinces du sud :

Contrôle et visa de 12 listes relatives au recrutement des candidats marocains natifs des provinces du sud conformément à la circulaire du Premier Ministre n° 14 FP du 1^{er} Avril 1974 .

▪ Casier central disciplinaire :

Contrôle et signature de 7086 fiches relatives au recrutement des candidats au sein des administrations publiques et des collectivités locales et établissements publics ; et inscription de 160 fonctionnaires et agents au casier susvisé.

B - contentieux administratif :

a) Etude des dossiers :

Dans le cadre des attributions de la division du contrôle et des contentieux et en collaboration avec l'agence judiciaire du royaume il a été procédé à l'étude de 260 mémoires en réponse adressés aux tribunaux administratifs et tribunaux d'appel administratifs, et la chambre administrative de la Cour Suprême.

b) Exécution des jugements :

En application de la circulaire du Premier Ministre n°80 du 17 Mars 1993 relative à l'exécution des décisions et des arrêtés judiciaires, la division a saisi plusieurs départements ministériels pour exécuter les jugements définitifs prononcés en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat.

c) Requêtes :

La division a étudié plusieurs requêtes émanant des fonctionnaires et agents de l'Etat.

C - L'observatoire de l'emploi public :

- Elaboration des fiches pratiques et révision de certains textes juridiques et réglementaires contenus dans le portail électronique www.emploi-public.ma;
- Participation à la révision des modèles d'actes de gestion des ressources humaines proposés par le ministère de l'Economie et des finances ;
- Elaboration d'un projet de décret portant régime général des concours et examens d'aptitude professionnelle ;
- Elaboration d'un projet de circulaire fixant la procédure des sanctions disciplinaires,
- Elaboration d'un répertoire portant des informations simplifiées relatives aux modes d'accès et d'avancement aux divers grades et cadres des administrations publiques ainsi que la grille indiciaire correspondante.



- Elaboration d'un programme informatique aidant à insérer les informations du répertoire et à les actualiser ;
- Traitement des demandes et des questions reçues par courrier relatives aux emplois publics ;
- Elaboration du rapport final du bilan social des fonctionnaires et agents de l'Etat et des collectivités locales au titre de l'année 2006 ;
- Réalisation des travaux relatifs à la mise en œuvre du programme d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans l'administration publique ;
- Participation d'ordre technique à l'élaboration du portail électronique ainsi que le développement et l'actualisation de certaines applications et services qui relèvent de ce portail, à savoir :
 - Service concours et examens,
 - Service de simulation du calcul du salaire,
 - Service de simulation du calcul de la pension.
- Réponse aux questions d'ordre technique relatives au portail de la fonction publique www.mmsp.gov.ma et aux questions concernant les services et les applications existants dans ce portail ;
- Tenue des réunions du comité chargé du suivi technique de la lutte contre l'absence irrégulière des fonctionnaires de l'Etat. Ce comité s'est réuni 15 fois au sein du ministère de la modernisation des secteurs publics pour établir le bilan de l'opération et statuer sur le contentieux résultant de l'application des procédures mentionnées dans la circulaire du premier ministre n° 8/2005 du 11 mai 2005;
- Réponse aux questions écrites et orales reçues du parlement concernant la lutte contre le fléau des fonctionnaires fantômes et celles relatives au redéploiement des fonctionnaires ;

D- Le contrôle des mandats aux emplois supérieurs :

A ce titre, on a procédé au contrôle et au visas de :

- 111 dahirs de promotion et de nomination et de fin de service de personnes nommées par décret ;
- 21 décrets de nomination et de régularisation de la situation administrative de responsables des administrations centrales ;
- 66 arrêtés de nomination et de fin de service des chargés d'études ;
- étude de 5 cas relatif au régularisation de la situation administrative de certains hauts fonctionnaires.



E - Les affaires sociales et la prévoyance sociale :

Publication des lois suivantes :

- Loi n° 20.08 modifiant et complétant la loi n° 011.71 du 12 kaâda 1391 (30 décembre 1971) instituant un régime de pensions civiles ;
- Loi n° 21.08 modifiant et complétant la loi n° 013.71 du 12 kaâda 1391 (30 décembre 1971) instituant un régime de pensions militaires ;

3 - La réalisation et la mise en œuvre des Référentiels des Emplois et des Compétences :

En qualité de président du comité de pilotage interministériel chargé de la supervision de l'opération de réalisation des REC, le MMSP assure le suivi de cette opération au niveau des différents départements ministériels. Il est à préciser que la majorité des départements ministériels ont finalisé ou en phase de finalisation de leur REC. Plus de 20 départements ont présenté la version finale de leur REC. Le reste des départements termineront leur REC au courant de l'année 2009.

En ce qui concerne l'élaboration d'un guide méthodologique de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics a procédé à la réalisation de ce guide au cours de l'année 2008 avec la participation directe des membres du comité de pilotage chargé du suivi des REC et la collaboration des experts de la banque mondiale.

Ce guide qui a été généralisé à tous les départements, a fait l'objet d'une validation par des bureaux d'études internationaux.

Il est à signaler que ce département a pris toutes les mesures nécessaires pour l'organisation d'un cycle de formation au profit des responsables des ressources humaines des différents départements ministériels afin qu'ils puissent maîtriser les techniques de gestion des ressources humaines.

Pour la classification des emplois dans une nomenclature commune, l'étude permettra de classer tous les emplois civils de l'administration dans une nomenclature commune, afin de mieux ajuster les ressources humaines aux besoins en emplois.

L'objectif principal des mesures portant sur l'amélioration de l'efficacité de l'administration dans la gestion des ressources humaines, est d'assurer une meilleure adéquation entre ces ressources et les besoins en personnel à travers



notamment l'élaboration des référentiels des emplois et des compétences (REC).

Le comité de pilotage chargé du suivi de l'étude " classification des emplois dans une nomenclature commune" a procédé au lancement de cette étude qui été confiée à un bureau d'études et a validé les deux premières phases (Présentation du guide méthodologique de la classification des emplois et élaboration du Répertoire Commun des Emplois de l'Administration Publique) au cours de l'année 2008.

4 - La formation continue :

La stratégie de formation continue vise à soutenir les efforts déployés dans l'administration dans le domaine de la formation continue, la mise en place d'un cadre adéquat pour le renforcement de la coopération et l'échange des expériences entre divers départements et la détermination des besoins de l'administration à partir de ses évolutions qu'elle connaisse.

Dans ce cadre, les départements qui ont finalisé leurs REC sont invités à prendre toutes les dispositions pour adopter la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et partant disposer d'outils pour moderniser les ressources humaines ainsi que l'élaboration des plans sectoriels de la formation continue conformément à la stratégie adoptée.

En effet, les plans sectoriels représentent, pour l'administration publique, l'outil de base pour améliorer les compétences et l'expertise des fonctionnaires pour l'exercice des différents emplois contenus dans les RECs et l'adoption des formations spécialisées de qualité.

Pour atteindre ces objectifs, le financement des programmes de formation continue se fait à travers l'affectation des crédits destinés à la formation dans le cadre de la Loi des Finances. Les données statistiques de l'année 2008 ont montré que la part allouée à cette formation par la majorité des départements représente moins de 1%.



II/ Renforcement de la politique de proximité et de la déconcentration administrative :

Dans le cadre des attributions dévolues au ministère en vertu, du décret n° 2-06-82 du 10 Novembre 2006, liées au suivi de la restructuration des Administrations suivant les objectifs de la modernisation et de la déconcentration administratives, et à l'examen des propositions de réorganisation des secteurs ministériels et leur adaptation aux référentiels d'organisation et de la déconcentration administrative.

L'activité de la division de la restructuration des administrations et de la déconcentration a connu une dynamique intense dans l'étude des textes relatifs à l'organisation de l'administration centrale de l'Etat et ses services déconcentrés au cours de l'année 2008.

Dans ce domaine, les efforts ont été centrés sur la prise de mesures et procédures de réajustement qui ont ciblé en principal lieu l'organisation et la réorganisation de certains secteurs ministériels. Dans ce sens, la division a examiné au cours de l'année 2008, 37 textes d'organisation, à savoir :

-16 décrets;

-21 projets d'arrêtés;

-18 propositions d'arrêté;

et 5 consultations portant sur des projets d'organisation en cours d'élaboration.

L'étude de ces projets au sein de la commission de l'organisation des structures administratives et de la déconcentration a nécessité près de 360 heures de travail. En outre plusieurs questions écrites émanant du parlement ont fait l'objet d'étude par la division.

Dans le domaine de la déconcentration administrative et en application des dispositions du décret n° 20-05-1369 du 2 décembre 2005 relatif aux règles d'organisation des secteurs ministériels et de la déconcentration administratives, la division a élaboré un projet de Décret fixant les critères techniques de création des Directions Générales.

En outre, la division a contribué à l'élaboration du concept stratégique de l'Administration déconcentrée en tant que membre d'une commission tripartite composée des Ministères de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances et de la Modernisation des Secteurs Publics, en exécution des instructions Royales contenues dans le discours d'Agadir en date du 12 décembre 2006, visant le renforcement du processus de décentralisation, la fixation des appuis du concept de la région élargie et de la déconcentration administrative .



Et dans le but de renforcer les compétences humaines et techniques dans les domaines d'intervention de la division, plusieurs formations ont été programmées et qui concernent essentiellement les techniques d'élaboration et d'exécution des schémas directeurs de la déconcentration administratives, dans ce cadre, un guide méthodologique a été élaboré dans le but d'unifier la vision des départements ministériels en matière de réorganisation.

III/ Renforcement de la communication et de la transparence entre l'administration et le citoyen :

1 – Le renforcement de l'Administration Electronique :

A - Elaboration d'un référentiel commun de la GRH :

Dans le cadre de la stratégie de modernisation du secteur public adoptée par le gouvernement, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP) a lancé un programme « e-RH dans l'Administration Publique Marocaine », visant à assurer une meilleure maîtrise des données relatives à la fonction publique par la mise en place, dans une première étape d'un Référentiel Commun de la GRH. Ce référentiel sera composé de trois phases :

- **Phase 1** : Réalisation du répertoire des concepts, du dictionnaire des données et les nomenclatures associées;

- **Phase 2** : Réalisation du répertoire des procédures et du répertoire des règles de gestion associées, ainsi que la définition des protocoles de communication ;

- **Phase 3** : Mise en place du système informatique.

Les objectifs assignés à ce référentiel commun sont :

- Permettre l'intégration des aspects de gestion opérationnelle et qualitative (managerielle) des ressources humaines (REC, formation, évaluation, mobilité, promotion....) ;
- Améliorer l'intégrité des données ;
- Normaliser les règles de gestion, simplifier les process GRH et unifier les concepts ;
- Harmoniser et rapprocher les données RH entre partenaires ;
- Répondre aux attentes des gestionnaires en publiant ce référentiel sur le Web dans sa version mise à jour.



Le projet est réalisé à partir d'un appel d'offres ouvert sur une période de 9 mois avec un coût total estimé à 1.339.200,00 dh financé par le FOMAP. La première phase de ce projet livrée par le bureau d'études attributaire du projet est en cours de validation.

B - Centre d'appels et de la messagerie :

Le ministère de la modernisation des secteurs publics met au service des citoyens le Centre d'appels et de la messagerie. Opérationnel depuis déjà trois ans, ce centre vise à améliorer l'accessibilité de l'information relative aux procédures et démarches administratives les plus utilisées. Il prend en charge pas moins de 560 procédures administratives à ce jour. Outre une information directe, via le téléphone ou la messagerie électronique, ce centre permet d'orienter ses usagers vers les organismes publics compétents pour traiter leurs demandes.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie du ministère de la modernisation des secteurs publics visant à améliorer l'interactivité entre l'Administration et ses usagers. Elle permet d'étoffer le bouquet des services offerts à ces derniers, par le biais des TIC, et d'être ainsi à leur écoute.

Le Centre d'appels et de la messagerie est joignable par téléphone, du lundi au vendredi, de 9h00 à 15h00, au numéro **080 200 37 37**, pour les appels locaux (le prix d'une communication locale est de 1 DH pour deux minutes pour le téléphone fixe), et au numéro **+212 537 237 430** pour un appel depuis l'étranger. Les requêtes peuvent également être acheminées par messagerie électronique via le portail de l'Administration marocaine www.service-public.ma.

A ce titre, le centre d'appels et de la messagerie a pu répondre à 5206 appels téléphoniques et 14857 e-mails.

Afin de redynamiser le Centre d'Appels et de la Messagerie et améliorer ses prestations aux usagers, une étude a été lancée dont le délai d'exécution est fixé à 90 jours ouvrables, consiste à élaborer une stratégie de développement des activités du centre avec son plan opérationnel de mise en oeuvre.

Il est à signaler que la 1^{ère} phase de cette étude qui consiste au diagnostic et l'analyse de la situation interne et externe du centre vient d'être achevée.

De même, le centre a réalisé une enquête qui ambitionne à mesurer le niveau de satisfaction atteint dans la délivrance de l'information administrative en utilisant le canal messagerie, disponible à partir de la rubrique « contactez-nous » du portail de l'Administration www.service-public.ma.

Le sondage d'opinion réalisé a démontré que les prestations du CAM sont positivement perçues par les usagers :



- Concernant la qualité globale, **57,46%** des répondants estiment que les prestations du CAM vont globalement de « satisfaisantes » à « très satisfaisantes » (avec une prédominance de ceux qui la jugent satisfaisantes **27,61%**) ;
- Concernant la qualité de l'information, **60,45%** des répondants estiment que le CAM leur a délivré (partiellement dans **32,09%** des cas) l'information recherchée ;
- Concernant le délai de réponse, **57,46%** des répondants estiment que le délai qu'ils ont attendu avant de recevoir la réponse à leur question va de « moyen » à « très rapide » (avec une prédominance de ceux qui le jugent moyen **36,57%**) ;
- Concernant la réutilisation du service messagerie, **63,43%** des répondants déclarent qu'ils utiliseront certainement le service messagerie du CAM en cas de besoin, alors que **11,19%** seulement déclarent ne plus l'utiliser.

C - Prix National de l'Administration Numérique "e-mtiaz 2008" :

Le ministère de la modernisation des secteurs publics organise, en marge des activités du forum annuel de l'administration numérique, le prix national de l'administration numérique "e-mtiaz".

Ce prix est une reconnaissance et un hommage aux équipes en charge des projets de l'administration numérique. C'est également une récompense aux administrations qui ont développé les meilleurs projets dans le domaine de la e-administration. La cérémonie de remise des prix, organisée à l'occasion du forum annuel de l'administration numérique, est présidée par Monsieur le Premier Ministre.

*** objectifs :**

- Appuyer les programmes nationaux de l'Administration numérique;
- Encourager les administrations à améliorer les prestations des services rendus, en tirant profit du développement des technologies de l'information et de la communication ;
- Favoriser l'émulation entre administrations ;
- Développer l'esprit de créativité au sein des administrations ;
- Vulgariser les concepts de base de l'administration numérique à travers la généralisation et la diffusion des meilleures pratiques administratives ;
- Reconnaître les efforts et les initiatives réalisés par les secteurs publics et développer l'esprit d'évaluation.

*** Partenaires :**

Les partenaires dans l'évaluation des candidatures sont :



- La Primature ;
- Le ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé des affaires économiques et générales ;
- La fédération des technologies de l'information, des télécommunications et de l'offshoring (APEBI) ;
- L'agence nationale de réglementation des télécommunications ;
- L'association « Moroccan Internet Society » (MISOC).

*** Lauréats de l'édition 2008 :**

▪ **Prix e-mtiaz 2008**

Programme e-business du RCAR (Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite)

▪ **Prix d'encouragement 2008**

CNOPServices en ligne (La Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale)

▪ **Prix spécial jury 2008 pour projet structurant d'infrastructure et de simplification**

▪ **La Carte Nationale d'Identité Electronique** (La Direction Générale de la Sûreté Nationale - Ministère de l'Intérieur)

D - Portail de l'administration ; www.service-public.ma

Le portail administratif www.service-public.ma dont la 1^{ère} phase a été mise en ligne depuis le 08 août 2005, s'inscrit dans le cadre du programme national de l'Administration électronique. Cette composante bilingue du portail national www.maroc.ma, constitue un véritable outil de vulgarisation des procédures administratives et de consolidation de la transparence dans les relations entre l'Administration et ses usagers. Il permet de diffuser plus de 570 procédures dont notamment celles utilisées fréquemment par le citoyen et l'entreprise et vise à améliorer la relation de l'administration avec ses usagers.

La logique de publication de l'information dans le portail [service-public.ma](http://www.service-public.ma) repose sur une organisation à trois niveaux :

- **Le niveau informationnel** : à destination des particuliers et des professionnels:
- Les informations (pièces demandées, assises juridiques, durée, coûts, service concerné, ...) relatives à environ 570 procédures administratives avec quelques spécimens de formulaires ;
- L'annuaire des responsables des secteurs publics;
- L'annuaire des sites Internet publics, des centres d'appels, des adresses utiles...
- Quelques documents phares (code du travail, code de la famille,...).



- **Le niveau d'écoute** : L'Administration établit le contact avec les usagers et écoute leurs soucis à travers la rubrique "FAQ", les e-mails personnalisés et le sondage d'opinion.
- **Le niveau transactionnel** : L'Administration, aujourd'hui, fournit des services électroniques à ses usagers (rubrique "Démarches en ligne"), assurant ainsi la proximité, la disponibilité et la qualité de ses prestations telles que e-justice, e-Impôts, télé déclaration et télépaiement des cotisations sociales (CNSS), e-barkiaPro,....

La deuxième version de ce portail financé par le "Fonds Hassan II pour le développement économique et social" est principalement basée sur l'intégration d'un nouveau mode de navigation des procédures administratives selon le cycle de vie des citoyens et de l'entreprise. Cette version a été mise en ligne fin 2007.

Et dans le souci d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers de l'Administration, le MMSP procédera à la refonte dudit portail en mettant en place une plateforme collaborative (Extranet interministériel) permettant la mise à jour du guide des procédures administratives et l'annuaire des responsables. Cette plateforme sera disponible début 2010.

E - Cartographie des TIC dans les secteurs publics :

Dans le cadre de la mise en place du projet "Observatoire National des Technologies de l'Information et de la Communication (ONTIC)", le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP) a lancé, en juillet 2008, le projet de réalisation d'une cartographie relative à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les secteurs publics.

Cette étude de cartographie a pour objectif de dresser la situation de l'utilisation des TIC dans les secteurs publics.

Le périmètre de cette cartographie concerne une population de 259 entités administratives ventilée en 3 groupes :

- **Groupe 1 (57 entités)** : constitué des départements ministériels (administrations générales, directions générales, directions centrales et services déconcentrés) et des hauts commissariats (niveaux central et déconcentré) ;
- **Groupe 2 (46 entités)** : constitué des établissements publics les plus importants en terme de nature de données à collecter ;
- **Groupe 3 (156 entités)** : constitué du reste des établissements publics.



La première phase de cette cartographie, qui consiste à mener l'enquête auprès des entités administratives concernées, a été achevée et a enregistré un taux satisfaisant de remplissage des questionnaires.

Les résultats attendus de ce projet se résument dans les points suivants :

- Disposer d'une base de données consolidée regroupant les données relatives à l'utilisation des TIC dans les secteurs publics ;
- Produire un rapport détaillé sur l'utilisation des TIC dans les secteurs publics, ainsi qu'une présentation de synthèse des principaux constats et résultats dégagés ;
- Faciliter l'accès aux différents indicateurs et données produits via une application informatique mise en ligne.

F - La quatrième édition du Forum de l'Administration Electronique -2008- :

Sous la présidence effective de Monsieur le premier Ministre, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Economiques et Générales et l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications ont organisé l'édition 2008 du Forum de l'Administration Electronique « FAE 2008 », le 4 décembre 2008 Rabat, sous le thème : « Une Administration Intégrée au service du Citoyen ».

Les objectifs visés à travers l'organisation de cette rencontre sont :

- Offrir une plateforme de partage et d'échange des meilleures pratiques : sensibilisation à l'Administration Electronique, évaluation du programme national, benchmarking, partage d'informations et échange d'expériences.
- Constituer un lieu de rencontre des décideurs, des IT managers des secteurs publics et des entreprises.
- Instaurer une culture de compétition et décerner le prix national d'excellence d'Administration Electronique ''e-mtiaz''.

L'édition 2008 du Forum de l'Administration Electronique a enregistré une forte participation soit par le nombre des ministres qui ont participé à la cérémonie d'ouverture, soit par le nombre de participants aux différents plénières de cette édition, ainsi que par le nombre des intervenants nationaux et internationaux qui ont participé à l'animation des travaux scientifiques dans ce Forum.

A la marge de ce forum, une exposition a été tenue avec un nombre important d'exposants (23), réunissant secteur privé (18) et secteur public(5).



2 - Sur la simplification des procédures administratives :

La simplification des procédures administratives figure au premier plan dans le programme d'action du Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, eu égard de l'importance de ce chantier comme étant un point d'entrée vers la modernisation de l'administration et de l'amélioration des modes de gestion et de son ouverture sur son environnement.

Les objectifs visés à travers cet important chantier est d'alléger les formalités administratives et de faciliter l'accès des usagers aux prestations publiques les plus sollicitées.

Dans cet esprit, les opérations menées, jusqu'à présent, ont permis d'inventorier un nombre important de procédures administratives, de les examiner et de les vulgariser.

Ces opérations qui s'inscrivent dans la continuité de par leur nature, se sont poursuivies, au cours de l'année 2008, ce qui a permis l'inventaire de 125 procédures administratives, sur un total de 773 procédures inventoriées à ce jour et dont, plus de 500 ont été mises au portail de l'administration publique pour la faire connaître aux usagers de l'administration.

Egalement, le ministère a inventoriées 124 modèles et imprimés administratifs qui ont une relation étroite avec les procédures déjà simplifiées et mises au portail de l'administration.

Pour ce qui est de la simplification des procédures, on a procédé à l'examen de 25 procédures liées à la carte nationale d'identité biométrique et ce, suite à l'introduction de cette nouvelle carte. Les efforts seront consentis, pour la phase à venir, sur les procédures à vocation horizontale, notamment celles qui concernent les administrations ayant une étendue géographique.

Et dans l'objectif de redonner une nouvelle impulsion à ce chantier de simplification sur le plan sectoriel, on a procédé à la redynamisation des cellules sectorielles de simplification. De même, il a été procédé à l'organisation d'une demi-journée de réflexion sur la simplification le 03 juin 2008, avec la participation de tous les départements ministériels et de certains établissements publics. Cette demi-journée était l'occasion pour la sensibilisation des acteurs de ce chantier de l'importance de la simplification en matière de gestion administrative, de l'échange d'idées sur les difficultés et les contraintes rencontrées et de réfléchir sur l'approche à préconiser pour la mise en œuvre de ce chantier quant à la phase à venir.



3 – Renforcement de l'éthique dans le service public :

a - les objectifs du plan d'action :

- Se conformer aux dispositions de la convention des Nations Unies contre la corruption,
- Améliorer le rang du Maroc au niveau de l'indice de perception de la corruption (IPC),
- Renforcer les règles d'éthique et de transparence dans la gestion publique,
- Mettre en place un cadre institutionnel de détection et de prévention de la corruption,
- Promouvoir une approche globale et participative.

b - Réalisations :

- Publication au B.O numéro 5596 du 17 janvier 2008, de la Convention des Nations Unies contre la corruption,
- Installation, par Monsieur le Premier Ministre, le 2 décembre 2008, de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption. Cette Instance se distingue par sa structure équilibrée, puisqu'elle regroupe à l'Assemblée plénière, les représentants des départements ministériels concernés, les représentants des organismes professionnels, les représentants de la société civile, des associations actives dans le domaine de la lutte contre la corruption et les universitaires, dans un souci de mener une réflexion collective pertinente susceptible de faire face au fléau de la corruption,
- Publication au B.O numéro 5679 du 3 novembre 2008, des dahirs, lois organiques et lois sur la déclaration du patrimoine. Ces textes visent à surmonter les insuffisances de la loi en vigueur, notamment, en matière des personnes soumises à la déclaration, de l'organe chargé du suivi et du contrôle de la déclaration, des éléments du patrimoine soumis à la déclaration, du délais de la déclaration, et des sanctions appropriées à la non déclaration et à la non-conformité.

4 - Sondage d'opinion des usagers de l'administration de la qualité des services :

L'opinion des usagers revêt une importance capitale dans le processus de réforme et de modernisation de l'administration, notamment en matière d'amélioration des rapports administration-usagers. Elle doit être prise en compte lors de la conception et de la prestation des services. Des enquêtes et des sondages menés par des auditeurs indépendants devraient permettre de connaître, périodiquement, le degré de satisfaction des usagers, leurs nouvelles attentes sur des questions précises liées à l'organisation et à la qualité des prestations rendues par l'administration, en vue d'identifier les solutions aux problèmes posés.



Cette démarche présente l'avantage d'informer, à moindre coût, l'administration et ses partenaires sur des aspects essentiels du fonctionnement des services publics, tels que l'accessibilité, la fiabilité, la qualité de l'accueil et, d'une façon générale, la manière dont sont traités les usagers.

A cet effet, le lancement d'enquêtes d'opinion auprès des citoyens et des entreprises permettra aux administrations publiques, à court et à moyen terme, de mieux cerner leurs missions ainsi que la nature des prestations à rendre à ces usagers.

A ce titre, le Ministère est entrain de réaliser avec l'appui du bureau d'études Sis-consultant une étude portant sur un sondage d'opinion des usagers de l'administration afin d'identifier leurs besoins réels et de mesurer leur degré de satisfaction vis-à-vis des prestations rendues par l'administration publique, certains établissements publics et les collectivités locales.

a - Objectifs de l'étude:

- Contribuer au renforcement de la transparence dans les relations administration/usagers ;
- Repenser la façon de fournir les services à l'utilisateur, en reconnaissant à ce dernier un rôle plus actif dans sa relation avec l'administration ;
- Améliorer, au sein des administrations, les conditions d'accueil et la capacité de conseiller et d'informer les usagers sur leurs droits et leurs obligations ;
- Définir les besoins réels des usagers et leurs attentes ;
- Etablir un mécanisme d'évaluation de la qualité des services publics.

b -Etapas de l'étude :

- Elaboration du rapport méthodologique de l'étude,
- Elaboration d'un rapport portant sur la description de l'état des lieux quant aux services publics offerts par l'administration, par le biais d'un sondage d'opinion des usagers de l'Administration (citoyens, certains établissements publics et les collectivités locales) ,
- Elaboration d'un rapport portant sur les mesures correctives et d'amélioration de la qualité des services publics et la proposition d'un cadre référentiel de démarche qualité dans l'Administration Publique.

c - Etat d'avancement :

La première version du rapport méthodologique réalisée par le bureau d'études Sis-consultant est soumise au ministère le 4 mars 2009.



APPUI ET ACCOMPAGNEMENT !

1 - Le Réseau des Directeurs des Ressources Humaines :

La mise en place du réseau des directeurs des ressources humaines par le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics vise la création d'un cadre de réflexion transversal et de concertation entre les responsables des ressources humaines, afin de chercher les moyens susceptibles de surmonter les contraintes qui se dressent devant l'aboutissement des projets de réformes et de modernisation, en matière des ressources humaines.

Il faut rappeler que, dans le cadre des réunions périodiques du réseau des directeurs des ressources humaines, le MMSP a tenu en 2008 une réunion consacrée à divers aspects de la valorisation des ressources humaines, notamment :

L'évaluation de l'application des systèmes relatifs à la notation et à l'évaluation des fonctionnaires des administrations publiques et à la promotion dans le cadre ou grade;

- L'évaluation de l'application des nouveaux systèmes sur la notation et la promotion dans le grade ;
- L'élaboration de l'étude relative à la mise en place d'un nouveau système de rémunération ;
- la réalisation des Référentiels des emplois et des compétences dans les administrations publiques ;
- L'étude relative à la classification des emplois dans une nomenclature commune ;
- Le nouveau système de formation continue;
- La simplification des procédures relatives à la gestion des ressources humaines.

2 - Fonds de Modernisation de l'Administration Publique :

Le fond de Modernisation de l'Administration Publique (FOMAP) a été institué par l'article 36 de la loi de finances au titre de l'année 2005.

Les objectifs :

- Instaurer l'émulation entre les départements pour moderniser l'administration,
- Améliorer la qualité des prestations de service dans les administrations publiques,



- Accompagner les initiatives novatrices de modernisation de l'administration,
- Capitaliser les expériences réussies et les généraliser.

Les réalisations au titre de 2008 :

Au titre de l'année 2008, 24 projets ont été étudiés. Ils s'articulent autour de quatre axes en l'occurrence, la modernisation de la gestion des ressources humaines au sein de l'administration, le développement de l'administration électronique, la simplification des procédures et l'allégement des structures administratives.

Dix projets ont été retenus avec un coût global d'environ 19. 797.760, 00 de dirhams, le fonds a contribué à la réalisation de ces projets à hauteur d'environ 9.873. 880,00 de dirhams.

La sélection de ces projets s'est basée sur les critères fixés par le décret n° 2.05.1484 du 22 décembre 2005 relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement du comité interministériel chargé de l'examen des projets soumis au financement du " Fonds de modernisation de l'administration publique .

Ci-après un tableau des projets sélectionnés :



Nombre de projets	Département	Projet	Coût estimatif global en dh	Financement demandé en dh	
Tableau récapitulatif des projets retenus au titre de l'année 2008 pour bénéficier du financement du FOMAP					
2 0 0 8	1	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	Description Détaillée de tous les Processus et Procédures du ministère; avec codification dans un outil et publication en interne	1.700.000 .00	850.000.00
	2	Département de l'Enseignement Scolaire	Informatisation du Système des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE- INFO)	467 760,00	233 880 ,00
	3	Département de l'Agriculture	Formalisation, Harmonisation et Informatisation des Méthodes d'Inspection des Services Vétérinaires Extérieurs de la Direction de l'Elevage	3 000 000, 00	500 000, 00*
	4	Ministère de l'Economie et des Finances	Mise en place d'un Dispositif de Formation à Distance relatif à la Modernisation de la Gestion des Ressources Publiques, au profit de l'ensemble des départements ministériels	1 800 000,00	900 000,00
	5	Ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Communauté Marocaine résidant à l'Etranger	Mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Requêtes	430 000,00	215 000,00
	6	Ministère délégué auprès du Premier ministre, chargé des Affaires Economiques et Générales -	Réalisation d'un Système d'Information Décisionnel sur les Prix < SIDP >	1 400 000, 00	700 000,00
	7	Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau	Mise en place d'un Système National d'Information sur l'Eau	2 500 000, 00	1 225 000,00
	8	Ministère de la Culture	Elaboration du Schéma Directeur Informatique	500 000, 00	250 000,00
	9	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	Modernisation du Système de Gestion des Ressources Humaines	4.000.000 .00	2.000.000.00
	10		Mise en place d'un Système Intégré d'Information Financière et Budgétaire	4.000.000 .00	2.000.000.00
Total			19.797.760, 00	9.873. 880,00	

* 500.000,00 DH au titre de l'année de 2008 ;
500.000,00 DH au titre de l'année de 2009 ;
500.000,00 DH au titre de l'année de 2010.



3 – La coopération internationale :

A - Coopération bilatérale :

France :

Mise en œuvre du programme de coopération bilatérale dans le domaine de l'administration publique par la formation de cadres relevant des différents départements de l'administration publique marocaine à l'ENA de France (25 bourses pour les cycles courts et 6 bourses pour les cycles longs au titre de 2008) et ce, conformément au Mémorandum d'Entente signé à Rabat le 26 avril 2007, entre le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics et la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat et la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique.

Participation à la Conférence du Réseau Européen de l'Administration Publique (EUPAN), tenue à Paris, le 19 décembre 2008.

Finlande :

Le Ministère a fait des contacts avec le ministère de la Justice finlandais en vue de s'enquérir de son expérience dans le domaine de lutte contre la corruption et étude des moyens de coopération dans le cadre de projets de jumelage financés par l'Union Européenne.

République du Tchèque :

Organisation d'une réunion de travail au profit d'une délégation parlementaire du Tchèque et présentation des chantiers du ministère, le 1^{er} avril 2008.

Arabie Saoudite :

40 cadres appartenants aux différents départements ministériels ont bénéficié de bourses de formation continue à l'Institut de l'Administration Publique de Riad sur des thèmes relatifs à la gestion publique et à la Gestion des Ressources Humaines.

Egypte :

Mise en œuvre du plan d'action au titre de l'année 2008 conformément au Mémorandum d'Entente signé entre les deux parties en 2006.



A cet effet, une délégation du ministère du développement administratif égyptien a effectué une visite de travail au Maroc pour partager l'expérience marocaine dans le domaine de l'administration électronique.

Tunisie :

Organisation d'un stage au profit des étudiants de l'ENA tunisien au sein du ministère de la modernisation des secteurs publics.

Singapour :

Participation d'un cadre du MMSP à un stage organisé à l'Institut de l'Administration Publique à Singapour sur le thème : « Gouvernance et Administration Publique ».

Corée du Sud :

Organisation d'un stage groupé au profit de 17 cadres de l'administration marocaine dans le domaine de l'administration électronique.

Chine:

Participation des cadres du MMSP à un stage organisé à l'Institut de l'Administration Publique à Pékin sur l'administration publique.

Pakistan :

Visite de travail d'une délégation pakistanaise au Maroc du 18 au 24 décembre 2008 pour s'enquérir de l'expérience marocaine dans le domaine de la gouvernance.

B - Coopération multilatérale :

Le prix des Nations Unis du service public

- Diffusion de l'appel à candidature pour le prix au titre de 2008, auprès des différents départements ministériels ;
- Le Ministère a commémoré la journée des Nations Unis de l'administration publique en présentant les réalisations dans le domaine de la modernisation de l'administration.

CAFRAD

- Organisation des réunions de la 46^{ème} session du Conseil d'Administration du CAFRAD au titre de l'année 2008 ;



- Organisation d'un Forum en marge de la 46^{ème} session sur le sujet : " Développer des partenariats entre les secteurs publics et privés pour une administration publique et une gouvernance améliorées » ;
- Participation des cadres marocains aux activités scientifiques organisées par le CAFRAD au titre de l'année 2008.
- Organisation d'une réunion de travail au profit des participants au séminaire sur l'administration électronique organisé au CAFRAD et présentation de l'expérience du ministère dans ce domaine, le 17 janvier 2008 ;
- Visite de travail d'une délégation de la présidence Tanzanienne pour s'enquérir de l'expérience marocaine dans le domaine de la modernisation de l'administration, le 21 mai 2008.

Organisation Arabe pour le Développement Administratif (OADA)

- Organisation de la 88^{ème} session du Comité Exécutif à l'Ecole Nationale d'Administration de Rabat ;
- Election du Maroc membre du comité exécutif une 2^{ème} fois pour la période 2008-2010 ;
- Organisation de séminaires dans le domaine de la modernisation de l'administration.

Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)

- Mise en œuvre de l'initiative de bonne gouvernance dans les pays arabes et suivi des réunions du groupe de travail n° 1 sur : « La fonction publique et la transparence », réuni à Rabat le 4 avril 2008 ;
- Participation au groupe de pilotage au niveau technique, réuni à Paris le 4 juin 2008 ;
- Participation au séminaire sur : « Approches comparatives sur la fonction publique dans les pays de l'OCDE », 14-15 février 2008 en Egypte ;
- Participation au groupe de travail sur : « L'administration électronique et simplification des procédures » le 28 mai 2008 en Tunisie.

Rapport d'activité 2008